

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Conseil municipal: une procédure de régularisation des comptes administratifs et de gestion

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

UNE session extraordinaire du Conseil municipal s'est tenue hier suivie de l'analyse de la chaîne de dépenses. Avec pour objectifs d'apprécier le taux de recouvrement global par rapport "aux prévisions, les restes à recouvrer ainsi que la tendance par rapport aux exercices antérieurs", en même temps qu'il s'agissait également d'"examiner l'exécution des dépenses, aussi bien de fonctionnement que d'investissement".

Président de cette institution, Christine Mba Ndutume-Mihin-

do devait d'entrée indiquer que ces travaux seraient consacrés à l'examen et à l'adoption des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2019. Non sans rappeler que "la décentralisation n'est pas une option, elle est une nécessité". D'où elle est gouvernée par "le principe de la reddition des comptes", d'autant que l'article 38 de la loi dispose que "les Conseils contrôlent l'action des bureaux. Ceux-ci sont tenus de leur rendre compte périodiquement".

C'est en ce sens, dira l'édile de Libreville, "que les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2019 auraient dû être examinés en session ordinaire au 2e trimestre de l'année 2020,

conformément à l'article 62 de la loi précitée". Ajoutant que "les aléas de la vie municipale, ces derniers temps n'ont pas permis la tenue de cette session d'une part, et d'autre part, le compte de gestion du Comptable public ayant d'ailleurs fait l'objet d'une transmission aux juges des comptes. D'où le caractère extraordinaire de cette session qui s'inscrit dans une procédure de régularisation".

Étant donné que le budget de la commune de Libreville au titre de l'exercice 2019 (en recettes et en dépenses) dont le montant s'élevait à 27 977 635 180 francs avait été adopté le 11 juillet 2019, les travaux doivent mettre en exergue " les prévisions en re-



Photo: Antoine ESSONNE NDONG

Le bureau du Conseil municipal ouvrant les travaux.

cettes et les crédits ouverts en dépenses; les crédits disponibles pour engagement; les crédits disponibles pour mandatement;

les dépenses et les recettes effectives et l'emploi fait des recettes gravées d'affectation spéciale". Nous y reviendrons.

Fête de l'indépendance : le programme

Le Protocole d'Etat a l'honneur de vous informer que les cérémonies marquant le 61ème anniversaire de l'Accession de la République Gabonaise à la Souveraineté Internationale se dérouleront selon le programme ci-après : Journée du Lundi 16 Août 2021 Cérémonie de dépôt de gerbe de fleurs

Lieu : Mausolée Léon MBA

Code Vestimentaire : Uniforme et Tenue de ville.

NB : Sur présentation du carton d'invitation.

• **PROGRAMME :**

07h30 : Mise en place terminée

09h00 : Arrivée du Représentant de la Famille de Feu Président Léon MBA;

09h15 : Arrivée des Personnalités de la Présidence de la République :

09h30 : Arrivée des Membres du Gouvernement :

• Monsieur le Ministre de la Culture et des Arts ;

• Monsieur le Ministre de la Défense Nationale ;

• Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur.

09h45 : Arrivée de Madame le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

09h55 : Arrivée de Son Excellence Ali BONGO ONDI-MBA, Président de la République, Chef de l'Etat.

• **Honneurs Militaires,**

Dépôt de la gerbe de fleurs ;

10h20 : Fin de la Cérémonie et départ de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat.

JOURNÉE DU MARDI 17 AOÛT 2021

PARADE MILITAIRE

La Parade Militaire relative à la Célébration du 61ème Anniversaire de l'Accession de la République Gabonaise à la Souveraineté Internationale se déroulera le mardi 17 août 2021 à 10h00 sur l'Esplanade du Palais Rénovation, dans le strict respect des mesures barrières.

Entrée : Grille d'Honneur face à la Mosquée Hassan II, sur présentation du carton d'invitation.

Code vestimentaire : Tenue de ville/Uniforme/Tenue traditionnelle.

PROGRAMME

08h00 : Arrivée des Commandants en Chef des Forces de Défense et de Sécurité et Assimilés

08h15 : Arrivée de Monsieur le Grand Chancelier des Ordres Nationaux

08h20 : Arrivée de Mesdames et Messieurs les Parlementaires de la Province de l'Estuaire

08h25 : Arrivée des Responsables des Confessions Religieuses

08h30 : Arrivée de Mesdames et Messieurs les Maires des Communes d'Akanda, d'Owendo et de Libreville

08h35 : Arrivée de Madame le Gouverneur de la Province de l'Estuaire

08h40 : Arrivée de Messieurs les Présidents des Commissions Indépendantes

08h45 : Arrivée des Personnalités de la Présidence de la République

08h50 : Arrivée de Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique

09h00 : Arrivée de Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement

09h15 : Arrivée de Mesdames et Messieurs les Présidents des Corps Constitués

09h30 : Arrivée de Madame le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

09h45 : Arrivée de Madame Sylvia BONGO ONDIMBA, Première Dame

9h50 : Arrivée de Son Excellence Ali BONGO ONDI-MBA, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Forces de Défense et de Sécurité.

Accueil par :

- Monsieur le Ministre de la Défense Nationale ;

- Monsieur le Chef d'Etat-major Particulier du Président de la République, Chef de la Maison Militaire ;

- Monsieur le Chef d'Etat-major Général des Forces Armées Gabonaises ;

- Monsieur le Gouverneur Militaire de la Place de Libreville.

Honneurs Militaires ;

Installation à la tribune présidentielle.

10h00 : Début du Défilé Militaire

10h20 : Prestation du Prytanée Militaire

10h35 : Aubade de la Compagnie Musique Mixte

10h55 : Fin de la Parade Militaire Exécution de l'hymne national

11h00 : Départ de Son Excellence Ali BONGO ONDI-MBA, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Forces de Défense et de Sécurité et de la Première Dame.

11h05 : Départs des Personnalités invitées selon l'ordre de préséance :

- Madame le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

- Madame le Président du Sénat ;

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

- Madame le Président de la Cour Constitutionnelle ;

- Monsieur le Premier Président de la Cour des Comptes, représentant le Corps Judiciaire ;

- Monsieur le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental ;

- Monsieur le Président du Conseil National de la Démocratie ;

- Madame le Gouverneur de la Province de l'Estuaire ;

- Madame le Maire de la Commune de Libreville ;

- Monseigneur l'Archevêque Métropolitain de Libreville ;

- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;

- Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique ;

- Les Personnalités de la Présidence de la République ;

- Messieurs les Présidents des Commissions Indépendantes ;

- Mesdames et Messieurs les Parlementaires de la Province de l'Estuaire ;

- Monsieur le Grand Chancelier des Ordres Nationaux ;

- Les Commandants en Chef des Forces de Défense et de Sécurité et Assimilés.

NB : Test COVID obligatoire 72h.